Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement no 2024-563 modifiant le règlement de zonage 90-256 et visant à permettre le contrôle des espèces exotiques nuisibles en rive à des fins privées

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 2 juillet 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a présenté, le projet de règlement intitulé : Règlement n°2024-563 modifiant le règlement de zonage 90-256 et visant à permettre le contrôle des espèces exotiques nuisibles en rive è des fins privées.

Description de la zone concernée :

- l'ensemble du territoire est touché par ce règlement.

Ce règlement vise à mieux encadrer les interventions pour contrôler les espèces exotiques nuisibles de manière à restaurer des milieux riverains et favoriser le retour d'habitats diversifiés.

Avis est par la présente donné de la tenue d'une consultation publique qui aura lieu **le lundi 5 août à 18h30** à la salle du conseil de la mairie (35, chemin de North Hatley).

Cette consultation permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à la Mairie, sis au 35 chemin de North Hatley, Sainte-Catherine-de-Hatley.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, CE 3 juillet 2024.

Marc Marin
Directeur général et greffier-trésorier